

sa position à la frontière du pays des Arvernes et des Lemovices permettent parfaitement cette identification. Quand on suit la voie de Clermont-Ferrand à Limoges, portée sur cette carte, on trouve d'abord, à neuf lieues gauloises ou vingt-six kilomètres, un lieu appelé *Ub... um*, qui correspond au village de Couhaix (Puy-de-Dôme). A dix lieues gauloises plus loin, ou vingt-deux kilomètres deux cent vingt-cinq mètres, paraît *Fines*. En additionnant ces diverses distances, on trouve que d'Augusto-Nemetum (Clermont-Ferrand) à *Fines* il y avait dix-neuf lieues gauloises ou quarante-deux kilomètres deux cents mètres; ce qui donne précisément, en ligne droite, le nombre de kilomètres de Clermont-Ferrand à Beauclair. Mais ici se pose cette question. Beauclair se trouverait-il bien sur les confins de l'Auvergne et du Limousin? Évidemment oui, si l'on réfléchit que cette ville n'est distante de la frontière de l'Auvergne que de quelques kilomètres et que les anciennes limites des frontières des Arvernes et des Lemovices, situées dans ces parages, sont très peu définies, très incertaines, à quelques kilomètres près.

Hirtius, qui a écrit le VIII^e livre des commentaires de César, nous fait savoir que cet illustre général plaça, après la conquête de la Gaule, deux légions d'observation sur les limites des Arvernes et des Lemovices. Cette position stratégique convient à Beauclair¹. Tous les confins et tous les points menacés étaient occupés militairement. Il était de règle de grouper des forces aux frontières². Les confins étaient de véritables provinces habitées par des soldats, des vétérans, des auxiliaires où la population non armée était peu nombreuse et soumise à l'autorité militaire. Les confins étaient, de plus, exempts de certains impôts. Quant aux légions, elles formaient, en quelque sorte, l'armée de ligne. Leur effectif comprenait dix cohortes ou six mille fantassins et sept cent vingt-six cavaliers. Chaque légion était commandée par un préfet ;

¹ On a discuté longuement sur l'emplacement du camp dans lequel ces deux légions hivernèrent. On l'a fixé en des points fort éloignés les uns des autres. Toute la difficulté porte sur le sens qu'on donne aux mots *in finibus*, employés par le continuateur de César. Barailon, croyant y voir l'indication de la frontière même, place ces légions d'abord à Toulx-Sainte-Croix, puis à Ahun; M. Thuot les met à Aubusson; d'autres à Felletin, à Ussel, à Turenne, etc.

² V. *Les armées romaines et leur emplacement pendant l'empire*, par Charles Robert, de l'Institut.